

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE

Cette section du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matapédia*, fait l'inventaire des matières résiduelles générées sur son territoire, pour les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel, ainsi que pour les secteurs de la construction, de la rénovation et de la démolition.

4.1 Secteur résidentiel

4.1.1 Méthodologie

Il n'y a pas de balance dans aucun des lieux d'enfouissement (DET et LES) utilisés par les municipalités de la MRC de La Matapédia. Cette situation fait en sorte qu'il est très difficile d'obtenir des données exactes en ce qui concerne la composition et la quantité de matières résiduelles éliminées sur le territoire.

Le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia a déjà estimé la quantité de déchets enfouis au LES de Padoue en utilisant des relevés terrain et des dénombrements de camions. Cette démarche était en lien au projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane (mai 2002). Lors des audiences publiques sur ce même projet, le BAPE a considéré que ces données étaient sans fondement.

Dans ces conditions, les données de références sur la composition et la quantité de matières résiduelles produites dans le secteur résidentiel proviennent de l'étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec, (Chamard-CRIQ-Roche, 2000). Les données concernant le potentiel de récupération pour chaque type de matières proviennent aussi de cette étude.

Les données en lien aux quantités de matières récupérées et valorisées proviennent d'informations fournies par les récupérateurs et d'évaluations faites par le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia. Une partie de l'information en lien à

l'administration et à la gestion des matières résiduelles provient directement des municipalités.

L'ensemble de l'inventaire présente des données pour l'année de référence 2002, laquelle sera l'année de référence du *Plan de gestion des matières résiduelles*.

4.1.2 Composition des matières résiduelles

La MRC de La Matapédia ne dispose pas de service de pesée à l'entrée du LES de Padoue. Compte tenu de cette situation, les données concernant, l'évaluation des quantités et de la composition des matières résiduelles ont été faites à partir des données de l'étude de caractérisation de Chamard-CRIQ-Roche. Les données utilisées sont celles qui correspondent à l'ensemble des zones échantillons, car dans son introduction, l'étude mentionne que "les résidus générés en milieu rural n'ont pas ou peu été caractérisés. Ceux-ci pourraient également avoir subi des modifications de composition dues, entre autres, aux modes de consommation et à l'amélioration de la productivité de l'industrie agroalimentaire". L'étude mentionne également que "dans le cadre de ce projet, il a été spécifiquement demandé d'effectuer des caractérisations de zones situées sur le territoire de l'Île de Montréal et dans la Communauté urbaine de Québec". Il peut sembler de prime abord que ces territoires aient été mieux représentés que d'autres types de territoires, mais considérant le poids de la population vivant sur l'île de Montréal et celui de la communauté urbaine de Québec, le nombre de zones choisies répond à la représentation de ce type de milieu à l'échelle du Québec. Les seuls résultats qui pourraient ne pas être applicables dans d'autres régions du Québec sont reliés plus aux types de services offerts qu'à la quantité et la composition des matières résiduelles produites. Au tableau 4.1- *Composition des matières résiduelles au Québec (secteur résidentiel)*- nous retrouvons la répartition moyenne des matières résiduelles générées par personne par année au Québec.

Ces données montrent qu'en moyenne plus de 40 % des matières sont des matières putrescibles, soit des résidus de cuisine et de jardins. Les papiers comptent pour près

du quart des matières résiduelles produites à l'échelle du Québec. À eux seuls, les journaux, les magazines et les dépliant publicitaires comptent pour plus de 18 % de l'ensemble des matières résiduelles. Chacune des autres matières représentent respectivement moins de 10 % de l'ensemble des matières résiduelles. Celles-ci sont dans l'ordre décroissant : les plastiques, le verre, les cartons, les autres résidus, les fibres sanitaires et les textiles. Parmi ces grandes catégories, les emballages en carton, en verre, en métaux ferreux et les films de plastique représentent les sous catégories les plus importantes.

Tableau 4.1 Composition des matières résiduelles au Québec (secteur résidentiel)

Catégories	Quantité par personne (kg/année)	Proportion (%)
Papier	96,8	23,1%
Carton	24,3	5,8%
Verre	26,4	6,3%
Métaux	11,3	2,7%
Plastique	9,2	2,2%
Textiles	8,4	2,0%
Résidus de cuisine	77,5	18,5%
Résidus de jardins	93,4	22,3%
Fibres sanitaires	22,6	5,4%
RDD	1,7	0,4%
Encombrants	6,3	1,5%
Bois	2,9	0,7%
Gravat	0,8	0,2%
Autres résidus	37,3	8,9%
TOTAL	418,9	100%

Source : Caractérisation des matières résiduelles au Québec, Chamard-CRIQ-Roche, 2000

Note : L'annexe 5 montre la composition détaillée des matières résiduelles selon Chamard-CRIQ-Roche.

4.1.3 Matières recyclables, récupérées et valorisées

En utilisant les données du tableau 4.1 - *Composition des matières résiduelles (secteur résidentiel)* -, il est possible d'évaluer la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC. Le tableau 4.2 - *Portrait détaillé des matières recyclables récupérées et valorisées par le secteur résidentiel (tonnes)* – dresse le portrait de la MRC en ce qui concerne les matières recyclables générées et récupérées produit par le secteur résidentiel. Pour la MRC de La Matapédia, la quantité de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel est évaluée à 8 469 tonnes métriques et la quantité de matières récupérées est d'environ 820 tonnes.

Les quantités de matières récupérées ont été estimées en utilisant les données du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Matapédia-Mitis où il n'y a pas de balance. Alors ces données sont estimées de la manière suivante : le poids moyen d'un ballot multiplié par le nombre de ballots produits dans l'année. Le volume de matières traitées au CFER Matapédia-Mitis provient des deux MRC. Afin d'obtenir les données pour la MRC de La Matapédia, les volumes récupérés ont été divisés par deux, compte tenu que le mode de collecte et la population des deux MRC desservies par le CFER sont semblables et les quantités provenant des ICI ont été déduites.

En se basant sur les données recueillies, la MRC de La Matapédia aurait atteint, en ce qui concerne la récupération des matières recyclables, 40% de l'objectif fixé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Mentionnons que la municipalité de Saint-Moïse n'a aucun système de récupération. La municipalité de Saint-Noël n'utilise pas les services du CFER. Elle a un point d'apport volontaire géré par un récupérateur privé qui ne comptabilise aucune donnée et achemine ces matières chez Récupération Matane. Si nous excluons ces populations de nos données, nous obtenons un taux de récupération de 97 kg/porte/an pour la collecte sélective porte à porte et la collecte sélective par apport volontaire confondues. Ces données démontrent que les activités de sensibilisation effectuées au cours des dernières années ont porté fruit car le rendement moyen de la collecte sélective en 2000 au Québec variait de 43,7 kg/porte/an à 106 kg/porte/an (Recyc-Québec, 2000).

Tableau 4.2 Portrait détaillé des matières recyclables récupérées et valorisées par le secteur résidentiel (tonnes)

Municipalités	Population	Nombre de portes	Quantité de matières résiduelles générées (tm/an)	Quantité de matières résiduelles ayant un potentiel de récupération (tm/an)					Total (tm/an) 40,1%
				Papier 23,1%	Carton 5,8%	Verre 6,3%	Métaux 2,7%	Plastique 2,2% ⁽²⁾	
Sainte-Marguerite	238	90	100	23	6	6	3	2	40
Sainte-Florence	486	203	204	47	12	13	6	5	82
Causapscal	2623	1 113	1101	254	64	69	30	24	442
Albertville	357	112	150	35	9	9	4	3	60
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	435	154	183	42	11	12	5	4	73
Saint-Léon-le-Grand	1105	473	464	107	27	29	13	10	186
Ste-Irène	337	91	141	33	8	9	4	3	57
Amqui	6704	2 585	2814	650	163	177	76	62	1128
Lac-au-Saumon	1588	510	667	154	39	42	18	15	267
Saint-Alexandre	347	101	146	34	8	9	4	3	58
Saint-Tharcisius	511	163	214	50	12	14	6	5	86
Saint-Vianney	563	215	236	55	14	15	6	5	95
Val-Brillant	998	389	419	97	24	26	11	9	168
Sayabec	1910	769	802	185	47	51	22	18	321
Saint-Cléophas	410	138	172	40	10	11	5	4	69
Saint-Moïse	605	204	254	59	15	16	7	6	102
Saint-Noël	475	168	199	46	12	13	5	4	80
Saint-Damase	464	119	195	45	11	12	5	4	78
TNO Routhierville	20	7	8	2	1	1	1	1	3
Total	20 176	7 604	8 469	1 956	491	534	229	186	3 396
Quantité de matières résiduelles récupérées au CFER ⁽¹⁾				524	26	119	107	45	820
Quantité de matières récupérées par les récupérateurs indépendants				0	0	0	0	0	0
Objectif de la politique (60%)				1 174	295	320	137	112	2 038
% d'atteinte des objectifs de la Politique				45%	9%	37%	78%	40%	40%

Note : Le bilan des volumes de matières récupérées sur le territoire de la MRC est présenté à l'annexe 6.

⁽¹⁾ CFER Matapédia-Mitis, année 2002. Le volume de papier et de carton provenant des ICI a été exclu des données.

⁽²⁾ Le CFER Matapédia-Mitis n'offre pas le service de récupération des sacs de plastique ni des Tétra Pak.

4.1.4 Résidus organiques récupérés et valorisés

Pour évaluer la quantité de matières putrescibles générées annuellement par les citoyens de la MRC de La Matapédia, nous avons une fois de plus utilisé l'étude de Chamard-CRIQ-Roche. Le tableau 4.3 – *Quantité de matières putrescibles générées et valorisées par le secteur résidentiel* - , décrit la production de ces matières pour chacune des municipalités du territoire et la quantité de matières qui est valorisée.

Les résidus de cuisine et les résidus de jardins représentent respectivement 18,5 % et 22,3 % de la quantité moyenne de matières résiduelles produites par personne. Selon un sondage réalisé lors de la campagne d'information et de sensibilisation 2002, un peu plus de 10% des personnes interrogées fabriquaient leur propre compost. Nous avons donc évalué à 10% la portion de la population qui fait du compost à la maison, ce qui équivaut à 346 tonnes de résidus organiques annuellement. Les résultats de ce sondage sont présentés à l'annexe 7 du document.

À chaque année, les sapins sont amassés après la période des fêtes dans 4 municipalités du territoire, dont la Ville d'Amqui qui fait une cueillette porte à porte. Les trois autres municipalités font une collecte par apport volontaire. Depuis la mise en place des écocentres, ces endroits servent de points de dépôt permanent pour ce type de matière, au total 7 tonnes de sapins sont déchiquetés à chaque année.

Le compostage domestique et la collecte des sapins de Noël sont les seuls outils de valorisation qui sont actuellement utilisés dans la MRC pour la gestion des matières organiques.

En ce qui concerne l'herbicyclage, il est difficile d'évaluer le pourcentage de la population qui pratique cette technique. Le Regroupement Écolo-Vallée a durant l'année 2002, fait la promotion de l'herbicyclage et du compostage. De l'information a aussi été donnée à la population sur la façon de gérer leur pelouse de façon plus naturelle et plusieurs trousseaux « *Sans pesticides...naturellement* » ont été distribués.

Tableau 4.3 Quantité de matières putrescibles générées et valorisées par le secteur résidentiel

Municipalité	Population	Nombre de portes	Quantité de matières résiduelles générées (tm/an)	Quantité de matières résiduelles ayant un potentiel de récupération		Total (tm/an)
				Résidus de cuisine 18,5%	Résidus de jardins 22,3%	
Ste-Marguerite	238	90	100	19	22	41
Ste-Florence	486	203	204	38	46	83
Causapsca	2 623	1 113	1101	204	246	449
Alberville	357	112	150	28	33	61
St-Zénon-du-Lac-Humqui	435	154	183	34	41	75
St-Léon-le-Grand	1 105	473	464	86	103	190
Ste-Irène	337	91	141	26	32	58
Amqui	6 704	2 585	2814	521	628	1 148
Lac-au-Saumon	1 588	510	667	123	149	272
St-Alexandre-des-Lacs	347	101	146	27	33	59
St-Tharcisius	511	163	214	40	48	88
St-Vianney	563	215	236	44	53	96
Val-Brillant	998	389	419	78	93	171
Sayabec	1 910	769	802	148	179	327
St-Cléophas	410	138	172	32	38	70
St-Moïse	605	204	254	47	57	104
St-Noël	475	168	199	37	45	81
St-Damase	464	119	195	36	43	79
TNO	20	7	8	2	2	4
Total	20 176	7 604	8 469	1 567	1 889	3 455
Quantité de matières compostées (Taux de compostage des résidus de verts et de cuisine 10%)				157	189	346
Quantité de sapins de Noël récupérés dans la MRC en 2003				-	7	7
Objectif de la Politique (60%)				940	1 133	2 073
% d'atteinte des objectifs de la Politique				17%	17%	17%

Note : Le bilan des volumes de matières récupérées sur le territoire de la MRC est présenté à l'annexe 6.

4.1.5 Résidus domestiques dangereux récupérés et valorisés

Dans la MRC de La Matapédia, la dernière collecte de résidus domestiques dangereux remonte au printemps 1993. Lors de cette collecte, 12 ¼ barils de 205 litres (45 gallons) ont été récupérés (peintures, huiles usées, pesticides, batteries et filtres à l'huile).

Les seules données disponibles concernant la récupération des RDD provient des pharmacies et des commerces qui récupèrent les peintures. Dans la MRC, trois entreprises offrent aux résidantss de reprendre les résidus de peinture; les Quincailleries Coop et le magasin Rona. C'est l'organisme Éco-peinture qui récupère les peintures provenant de ces commerces. La gestion des données par cet organisme semble déficiente car il y avait plusieurs erreurs dans le sommaire des quantités pour notre région. Compte tenu de cette situation, nous nous sommes fiés aux données de la Coopérative Fédérée du Québec pour estimer les quantités provenant des Coop; les autres données ont été prises dans le bilan annuel d'Éco-peinture.

Dans la MRC, cinq (5) pharmacies récupèrent des médicaments, des seringues et des aiguilles. Ces médicaments et appareils sont utilisés par les citoyens à leur domicile et représente 492 Kg de résidus domestiques dangereux.

Les résidus domestiques dangereux représentent 0,4 % de la quantité moyenne de matières résiduelles produites par personne. Le tableau 4.4 – *Quantité de résidus domestiques dangereux générés et valorisés par le secteur résidentiel* – décrit la production de matières résiduelles dangereuses sur le territoire. L'évaluation des quantités potentielles a été faite à l'aide de l'étude de caractérisation de Chamard-CRIQ-Roche.

Comme nous pouvons le constater, les objectifs de la politique en ce qui concerne les RDD sont loin d'être atteints. Par contre, nous n'avons pas de données concernant les huiles usées qui sont récupérées par les garages et qui proviennent des gens qui effectuent eux-mêmes leurs vidanges d'huile à moteur.

Tableau 4.4 Quantité de résidus domestiques dangereux générés et valorisés par le secteur résidentiel

Municipalité	Population	Nombre de porte	Quantité de matières résiduelles générées (tm/an)	Quantité de matières résiduelles ayant un potentiel de récupération (tm/an)
				RDD 0,4%
Ste-Marguerite	238	90	100	0,4
Ste-Florence	486	203	204	0,8
Causapscal	2 623	1 113	1101	4,4
Albertville	357	112	150	0,6
St-Zénon-du-Lac-Humqui	435	154	183	0,7
St-Léon-le-Grand	1 105	473	464	1,9
Ste-Irène	337	91	141	0,6
Amqui	6 704	2 585	2814	11,3
Lac-au-Saumon	1 588	510	667	2,7
St-Alexandre-des-Lacs	347	101	146	0,6
St-Tharcisius	511	163	214	0,9
St-Vianney	563	215	236	0,9
Val-Brillant	998	389	419	1,7
Sayabec	1 910	769	802	3,2
St-Cléophas	410	138	172	0,7
St-Moïse	605	204	254	1,0
St-Noël	475	168	199	0,8
St-Damase	464	119	195	0,8
TNO	20	7	8	0,1
Total	20 176	7 604	8 469	33,9
Quantité de résidus de peinture récupérée par les détaillants de la MRC de La Matapédia ⁽¹⁾				0,8
Quantité de médicaments, de seringues et d'aiguilles récupérés par les pharmacies ⁽²⁾				0,5
Objectif de la Politique (75 %)				25,42
% d'atteinte des objectifs de la Politique				5 %

Source : ⁽¹⁾ Éco-peinture et la Coopérative Fédérée

⁽²⁾ Services Médicaux Med-Tech et pharmacie de la région.

Note : Le bilan des volumes de matières récupérées sur le territoire de la MRC est présenté à l'annexe 6.

4.1.6 Matériaux secs

Les matériaux secs regroupent les résidus de bois, les gravats, les métaux et les encombrants. Cette section traite uniquement des résidus de bois et des gravats, les encombrants et les métaux seront traités à la section 4.1.10 intitulée "Encombrants".

Les dix municipalités qui acheminent leurs déchets au LES de Padoue sont desservies par des écocentres. Au total, trois écocentres seront présents sur le territoire de la MRC, les écocentres d'Amqui et de Causapscal sont en opération depuis l'automne 2002 et l'écocentre de Sayabec sera construit à l'automne 2003. Les écocentres sont très fréquentés. Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2003, plus de 5 400 personnes ont apporté des matières résiduelles aux écocentres d'Amqui et Causapscal.

Pour ce qui est des municipalités qui utilisent des dépôts en tranchée, elles accumulent sur le site des résidus ferreux à des fins de récupération, brûlent le bois et enfouissent les gravats.

Le tableau 4.5 - *Quantité de matériaux secs (bois et gravats) produits, récupérés et valorisés par le secteur résidentiel* décrit en détail les quantités de bois et de gravats générés et récupérés. Uniquement dans les écocentres, 550 tonnes de bois sont récupérées et déchiquetées et 230 tonnes de gravats sont récupérées annuellement. Ces quantités incluent en partie des volumes provenant des ICI mais ces quantités sont minimales car la plus grande partie de la clientèle est d'origine résidentielle.

L'écoulement des résidus de bois dans notre région et probablement ailleurs pose beaucoup de problèmes. Il est très difficile d'écouler les copeaux sur les marchés car ils comportent certains contaminants comme du plastique, du fer et de la peinture et les volumes récupérés sont faibles, ce qui fait en sorte que les clients potentiels de notre région ne sont pas tellement intéressés par cette matière première. Actuellement, les copeaux sont acheminés à l'usine Uniboard de Sayabec et servent dans le procédé de

transformation. Cependant le marché est fragile et précaire. Les résidus de bois sont aussi offerts aux résidants moyennant une somme minime (10\$ du voyage).

En ce qui concerne les gravats, une partie de ces résidus est acheminée aux écocentres mais une autre partie est gérée directement par les entrepreneurs qui eux l'éliminent dans des sites autorisés par le ministère de l'Environnement. Il arrive que des matériaux granulaires soient acheminés au LES, dans ces conditions et si le matériel respecte les exigences du ministère de l'Environnement, ceux-ci sont utilisés comme matériaux de recouvrement.

Tableau 4.5 Quantité de matériaux secs (bois et gravats) générés et valorisés par le secteur résidentiel

Municipalité	Population	Nombre de portes	Quantité de matières résiduelles générées (tm/an)	Quantité de matières résiduelles ayant un potentiel de récupération (tm/an)	
				Bois (0.7 %)	Gravats (0.2 %)
Ste-Marguerite	238	90	100	0,7	0,2
Ste-Florence	486	203	204	1,4	0,4
Causapscal	2 623	1 113	1101	7,7	2,2
Albertville	357	112	150	1,0	0,3
St-Zénon-du-Lac-Humqui	435	154	183	1,3	0,4
St-Léon-le-Grand	1 105	473	464	3,2	0,9
Ste-Irène	337	91	141	1,0	0,3
Amqui	6 704	2 585	2814	19,7	5,6
Lac-au-Saumon	1 588	510	667	4,7	1,3
St-Alexandre-des-Lacs	347	101	146	1,0	0,3
St-Tharcisius	511	163	214	1,5	0,4
St-Vianney	563	215	236	1,7	0,5
Val-Brillant	998	389	419	2,9	0,8
Sayabec	1 910	769	802	5,6	1,6
St-Cléophas	410	138	172	1,2	0,3
St-Moïse	605	204	254	1,8	0,5
St-Noël	475	168	199	1,4	0,4
St-Damase	464	119	195	1,4	0,4
TNO	20	7	8	0,1	0
Total	20 176	7 604	8 469	59	17
Quantité de bois ou de gravats récupérés dans les écocentres				550	114
Quantité de bois et de gravats récupérés par d'autres				N/D	N/D
Objectif de la Politique (voir CRD)				N/A	N/A
% d'atteinte des objectifs de la Politique				N/A	N/A

Note : Le bilan des volumes de matières récupérées sur le territoire de la MRC est présenté à l'annexe 6.

4.1.7 Matières consignées

Selon les renseignements contenus dans la *Base de données des matières résiduelles* (BDMr) de Recyc-Québec, pour la période d'avril 2000 à mars 2001, 131,5 tonnes de contenants consignés ont été vendus dans la MRC de La Matapédia. De ce nombre, 97,9 tonnes ont été récupérées, ce qui représente 74,4% de récupération par rapport au potentiel. L'objectif étant de 80%, nous serions donc à 5,6% d'atteindre l'objectif de la Politique. Le tableau 4.6 – *Matières consignées vendues et récupérées, avril 2000 à mars 2001* – dresse le portrait de ces matières pour les contenants à remplissage unique. Les contenants à remplissage multiple ne faisant pas partie des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Tableau 4.6 Contenants à remplissage unique consignés vendus et récupérés, avril 2000 à mars 2001

Matières	Vendus (tm/an)	Quantité éliminée (tm/an)	Récupérés (tm/an)
Aluminium	39,1	9,6	29,5
Plastique	35,0	9,6	25,4
Verre	57,4	14,4	43,0
Total	131,5	33,6	97,9
Objectif de la politique (80 %)			105,2
% d'atteinte de la Politique			93 %

Source : Base de données des matières résiduelles de Recyc-Québec.

4.1.8 Pneus hors d'usage

Il n'y a pas d'objectif municipal concernant la gestion des pneus, mais les secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI), doivent atteindre un taux de récupération de 85% et ce, compte tenu de l'annonce faite le 4 juillet 2002 par le Ministre délégué à l'Environnement voulant que l'objectif de 85% qui avait été fixé antérieurement soit déjà atteint. Dans la MRC de La Matapédia en 2001, plus de 20 846 pneus d'automobiles et 1 407 pneus de camions (250 tonnes) ont été récupérés sur le territoire de la MRC, dont 93% sont des pneus d'automobiles.

La problématique qui se pose concernant la gestion des pneus, est celle des pneus de plus de 48,5 pouces. L'enfouissement de ces pneus est interdit, il n'y a pas de récupérateur dans notre région ou à proximité, les coûts de transport sont très élevés et il faut payer pour récupérer les pneus, ce qui décourage beaucoup les industriels. Il serait souhaitable d'implanter pour les pneus de plus de 48,5 pouces un droit environnemental qui financerait le recyclage de ces pneus. Cette problématique incite la création de dépôts sauvage et le brûlage, ce qui entraîne des nuisances et des risques de contamination pour l'environnement.

4.1.9 Textiles

Il y a dans la MRC de La Matapédia cinq (5) friperies. Certaines effectuent uniquement des activités de récupération alors que d'autres effectuent de la transformation à partir des textiles récupérés.

Le Chic Bazar est un organisme sans but lucratif, situé dans la Ville d'Amqui qui œuvre à la récupération et à la transformation des textiles. Cet organisme récupère la majorité des textiles de la région. Les responsables travaillent à développer de nouveaux produits comme la confection de mitaines, de housses de planches à repasser, de couvre-tout et de sacs à souliers, etc. Le plus gros problème des friperies de la région, et probablement pour le reste du Québec, consiste à écouler les fibres synthétiques. Il

n'y a pas de marché pour ce type de textile et il est impossible d'en faire des guenilles. Les marchés potentiels pour les fibres synthétiques sont situés à l'extérieur de la région, les volumes récupérés sont faibles, les coûts de transport sont très élevés et il est impossible pour ces organismes d'en assumer les coûts. En ce qui concerne le coton, la situation est totalement inverse, les matières premières manquent pour la fabrication de guenilles. Le tableau 4.7 – *Quantité de textiles générés et valorisés dans le secteur résidentiel* - présente le portrait pour la région.

Les textiles représentent 2 % de la quantité moyenne de matières résiduelles produites par personne. En consultant ce tableau, on constate que l'objectif de la politique est atteint à 50 %. Toutefois, il est important de mentionner que les données utilisées concernant les textiles récupérés dans la MRC, sont les chiffres nets, c'est-à-dire la quantité de textiles vraiment récupérée ou transformée et non reçue. Au total 77,5 tonnes de textiles sont acheminées dans les friperies de la région, soit 46% du potentiel de récupération. Mais la moitié de ces vêtements sont soit des fibres synthétiques soit trop souillés soit démodés pour être remis en circulation ou même recyclés en guenilles.

Tableau 4.7 Quantité de textiles générés et valorisés dans le secteur résidentiel

Municipalité	Population	Nombre de portes	Quantité de matières résiduelles générées tonne/année	Quantité de matières résiduelles ayant un potentiel de récupération (tm/an)
				Textiles 2,0%
Ste-Marguerite	238	90	100	2,0
Ste-Florence	486	203	204	4,1
Causapsca	2 623	1 113	1101	22,0
Albertville	357	112	150	3,0
St-Zénon-du-Lac-Humqui	435	154	183	3,7
St-Léon-le-Grand	1 105	473	464	9,3
Ste-Irène	337	91	141	2,8
Amqui	6 704	2 585	2814	56,3
Lac-au-Saumon	1 588	510	667	13,3
St-Alexandre-des-Lacs	347	101	146	2,9
St-Tharcisius	511	163	214	4,3
St-Vianney	563	215	236	4,7
Val-Brillant	998	389	419	8,4
Sayabec	1 910	769	802	16,0
St-Cléophas	410	138	172	3,4
St-Moïse	605	204	254	5,1
St-Noël	475	168	199	4,0
St-Damase	464	119	195	3,9
TNO	20	7	8	0,2
Total	20 176	7 604	8 469	169,4
Quantité de résidus de textiles récupérés par les friperies de la MRC de La Matapédia				38,6
Objectif de la Politique (50%)				84,7
% d'atteinte des objectifs de la Politique				46%

Note : Le bilan des volumes de matières récupérées sur le territoire de la MRC est présenté à l'annexe 6.

4.1.10 Encombrants

Il est difficile d'évaluer la quantité d'encombrants générés ou même récupérés annuellement, car nous sommes incapable d'obtenir des mesures précises. Sur le territoire de la MRC, l'organisme ALESE offre de reprendre les encombrants, en allant les récolter gratuitement chez les gens. Cet organisme s'occupe de remettre en état les petits et les gros électroménagers de même que les meubles. Par la suite, ces appareils sont revendus à prix modiques. Pour les meubles ou les électroménagers qui ne peuvent être remis en état, l'on conserve les pièces qui peuvent être réutilisées et tout ce qui ne peut être récupéré par l'organisme est acheminé à l'écocentre.

Les résidants des municipalités qui prennent part à l'entente sur les écocentres peuvent s'ils le désirent disposer de leurs encombrants aux écocentres. Les matières ayant un potentiel de récupération sont mis à l'écart pour les organismes. Il est aussi possible pour les résidants d'acquérir certains items à prix modiques.

L'organisme ALESE et les écocentres comptabilisent en nombre les matières qu'ils récupèrent, mais il est difficile d'en évaluer le poids. Le tableau 4.8 – *Quantité d'encombrants générés et récupérés dans le secteur résidentiel* – fait le bilan des encombrants générés et récupérés.

Tableau 4.8 Quantité d'encombrants générés et valorisés dans le secteur résidentiel

Municipalité	Population	Nombre de portes	Quantité de matières résiduelles générées (tm/an)	Quantité de matières résiduelles ayant un potentiel de récupération (tm/an)
				Encombrant 1,5%
Ste-Marguerite	238	90	100	1,5
Ste-Florence	486	203	204	3,1
Causapscal	2 623	1 113	1101	16,5
Albertville	357	112	150	2,2
St-Zénon-du-Lac-Humqui	435	154	183	2,7
St-Léon-le-Grand	1 105	473	464	7,0
Ste-Irène	337	91	141	2,1
Amqui	6 704	2 585	2814	42,2
Lac-au-Saumon	1 588	510	667	10,0
St-Alexandre-des-Lacs	347	101	146	2,2
St-Tharcisius	511	163	214	3,2
St-Vianney	563	215	236	3,5
Val-Brillant	998	389	419	6,3
Sayabec	1 910	769	802	12,0
St-Cléophas	410	138	172	2,6
St-Moïse	605	204	254	3,8
St-Noël	475	168	199	3,0
St-Damase	464	119	195	2,9
TNO	20	7	8	0,1
Total	20 176	7 604	8 469	127,0
Quantité de résidus d'encombrants récupérés dans les écocentres et par les organismes de la MRC de La Matapédia				378
Objectif de la Politique (60%)				76,2
% d'atteinte des objectifs de la politique				496%

Note : Le bilan des volumes de matières récupérées sur le territoire de la MRC est présenté à l'annexe 6.

4.1.11 Réemploi à la maison

Les actions individuelles que font les citoyens à la maison doivent être prises en considération mais il est très difficile d'évaluer et de justifier les quantités de résidus qui sont récupérés ou valorisés par cette pratique.

Dans notre région, plusieurs résidences ont un système de chauffage ou d'appoint au bois. Dans ces foyers, les papiers, les journaux et les cartons sont utilisés pour allumer le poêle à bois. Mais il est impossible d'évaluer le volume de papier, carton qui est ainsi détourné de l'élimination.

Les broyeurs à la maison sont des instruments qui permettent de détourner de l'enfouissement une partie des déchets, mais l'utilisation de tels systèmes ne fait qu'augmenter les charges organiques des systèmes de traitement des eaux usées. Lors des sondages, les utilisateurs de broyeurs nous répondent souvent qu'il n'est pas nécessaire pour eux de faire du compostage parce qu'ils possèdent un broyeur, ce qui n'est pas une solution environnementale. Considérant les coûts d'exploitation des systèmes de traitement des eaux usées et d'entretien des réseaux d'égout, nous ne considérons pas que les broyeurs constituent des outils de valorisation, même si les boues des systèmes de traitement peuvent être valorisées.

Pour ce qui est du compostage des résidus verts cet item est abordé à la section 4.1.4.

4.1.12 Boues municipales

Sur le territoire de la MRC de La Matapédia on compte 11 usines d'épuration des eaux usées. De ces usines aucune n'a jamais procédé à la vidange de ces bassins. La ville d'Amqui prévoit qu'à l'été 2004 le bassin # 1 de l'usine de traitement des eaux usées devra être vidangé. Ce bassin est le premier de quatre bassins de décantation et le plus contaminé. Les analyses de laboratoire démontrent que ces boues ne peuvent être valorisées. Lors de la vidange de ce bassin, il est prévu qu'environ 80 tonnes de boues sèches seront éliminées au lieu d'enfouissement sanitaire de Padoue. Selon

l'expérience du Centre de traitement BSL inc. de Saint-Anaclet, il serait très surprenant de constater que les boues des bassins secondaires des étangs d'épuration des municipalités de la MRC, n'aient pas les caractéristiques nécessaires pour être valorisées en milieu agricole.

En se référant au tableau 4.9 - *Quantité de boues produites dans les installations de traitement municipales par le secteur résidentiel*, on estime qu'environ 63 tonnes sèches de boues pourraient potentiellement être valorisées. Les boues générées par les installations de traitement des municipalités qui opèrent des systèmes de type puisard ou fosse septique et champ d'épuration ne sont pas incluses dans ces quantités, elles sont comptabilisées à l'item 4.1.13 intitulé "Boues de fosse septique".

Tableau 4.9 Quantité de boues produites dans les installations de traitement municipales par le secteur résidentiel

Municipalité	Type de traitement	Quantité de boues humides (tm/an) ⁽²⁾	Quantité de boues sèches (tm/an) ⁽³⁾
Causapscal	Lagunage aéré	254	10
Albertville ⁽⁴⁾	Puisard communautaire	N/A	N/A
St-Léon-le-Grand	Lagunage aéré	86	3
Amqui	Lagunage aéré	631	25
Lac-au-Saumon	Lagunage aéré	141	6
St-Alexandre-des-Lacs ⁽⁴⁾	Fosse septique et champ d'épuration	N/A	N/A
St-Tharcisius	Lagunage non-aéré	24	1
St-Vianney	Lagunage non-aéré et marais aménagé	39	2
Val-Brillant	Lagunage aéré	77	3
Sayabec	Lagunage aéré	197	8
St- Cléophas	Lagunage non-aéré	24	1
St-Moïse	Lagunage non-aéré	55	2
St-Noël	Lagunage aéré	49	2
St-Damase ⁽⁴⁾	Fosse septique et champ d'épuration	N/A	N/A
Total		1 578	63

- Note : ⁽¹⁾ Les données ont été recueillies dans le Schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia, ainsi qu'auprès des secrétaires-trésoriers des municipalités.
- ⁽²⁾ Taux moyen de production de boues humide : 0,128 m³/habitant/an ou 0,129 t/habitant/an (AOMGMR, mai 2001) .
- ⁽³⁾ Taux moyen de production de boues sèches : 4% du poids ou 0,005t/habitant/an (AOMGMR, mai 2001).
- ⁽⁴⁾ Étant donné leurs natures, les volumes de boues provenant de ces installations seront comptabilisés dans la section boues de fosse septique.

4.1.13 Boues de fosse septique

Dans la MRC, environ 48 % de la population n'est pas desservie par les services d'égout sanitaire. Les installations septiques individuelles présentes sur le territoire sont soit des puisards ou des fosses septiques avec champ d'épuration. En ce référent au tableau 4.10 - *Quantité de boues de fosse septique produites par le secteur résidentiel*, environ 1 270 tonnes sèches de boues de fosses septiques doivent théoriquement être traitées à chaque année.

Les dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* prévoient la vidange périodique de la fosse septique au moins une

fois tous les quatre ans pour une résidence saisonnière et au moins une fois tous les deux ans pour une résidence permanente.

La MRC de La Matapédia est impliquée dans la gestion des eaux usées. Le service d'inspection municipale de la MRC est utilisé par plus de 75% des municipalités, pour les autres municipalités c'est un employé municipal qui effectue ce travail. L'inventaire des installations septiques résidentielles de plusieurs municipalités a déjà été réalisé par le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia. Cependant, la MRC de La Matapédia ne veut pas forcer la prise en charge du transport, de la collecte et du traitement des boues de fosse septique par les municipalités. Actuellement, une seule entreprise régionale effectue la collecte et le transport des boues de fosse septique dans la région, de regrouper les activités de collecte, de transport et de traitement des boues en un ou plusieurs contrats aurait des conséquences négatives sur l'entreprise locale.

Peu importe quelle entreprise effectue la collecte des boues de fosse septique dans la MRC de La Matapédia, une grande proportion de ces boues sont acheminées au Centre de traitement BSL à St-Anaclet. Les exploitants de ce centre de traitement ont confirmé que toutes les boues de fosse septique qui sont acheminées à ce centre de traitement sont valorisées en milieu agricole.

Le schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia définit une stratégie de gestion en ce qui concerne la gestion des eaux usées et des boues.

Cette stratégie est la suivante :

- Les municipalités locales ne sont pas toutes pourvues d'infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées. La stratégie de gestion pour ces territoires diffère donc en fonction de la desserte ou non d'un milieu urbain par un réseau d'égout. La densité d'occupation d'un territoire est également un facteur déterminant du mode de gestion des eaux usées. Peu importe la

provenance de ces eaux (domestique, communautaire ou municipale), il importe que chaque municipalité prévoit les modes de gestion appropriés dans le but d'assurer la qualité des eaux de surface et souterraines. Il en va de même pour l'acheminement des boues vers les lieux de traitement.

- Ainsi, les municipalités dont le milieu urbain est non desservi ou partiellement desservi par un réseau d'égout doivent apporter une surveillance accrue à l'apparition de sources de contamination. Les secteurs où l'on constate des problèmes de contamination doivent être circonscrits et des solutions doivent être apportées pour redresser la situation.

- Pour l'ensemble des territoires ruraux non desservis par des réseaux d'égout, les municipalités doivent prioriser et régulariser les installations septiques individuelles qui polluent l'environnement. Elles doivent également assurer une surveillance des installations non conformes de façon à les rendre conformes lorsque devenues polluantes.

- En ce qui a trait à la gestion des boues, la MRC entend surveiller le maintien des tarifs concurrentiels offerts aux matapédiens par les entreprises privées pour la collecte, le transport et le traitement des boues.

Le service d'inspection municipale

Le service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matapédia offre aux municipalités qui le désirent un service d'inspection. Au total, les services de trois inspecteurs municipaux sont utilisés par 14 des 18 municipalités. Ces inspecteurs ont une formation collégiale en génie civil ou en aménagement du territoire et ceux-ci voient à l'émission des permis de construction et de rénovation, à l'émission des certificats de conformité des installations septiques ainsi qu'au respect du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Tableau 4.10 Quantités de boues de fosse septique produites par le secteur résidentiel

Municipalité	Nombre de fosses septiques et de puisards		Quantité de boues vidangées (tonne sèche/an) ⁽³⁾
	Permanent ⁽¹⁾	Saisonnier ⁽¹⁾	
Ste-Marguerite	90	7	40
Ste-Florence	203	2	88
Causapscal	269	13	119
Albertville	112	39	56
St-Zénon-du-Lac-Humqui ⁽²⁾	154	95	87
St-Léon-le-Grand	178	18	81
Ste-Irène	91	81	57
Amqui ⁽²⁾	626	98	291
Lac-au-Saumon	139	28	66
St-Alexandre-des-Lacs	101	21	48
St-Tharcisius	104	2	45
St-Vianney	79	37	42
Val-Brillant ⁽²⁾	103	87	63
Sayabec ⁽²⁾	110	55	59
St-Cléophas ⁽²⁾	72	5	32
St-Moïse	39	29	23
St-Noël ⁽²⁾	24	12	13
St-Damase	119	28	57
TNO Routhierville	8	N/A	3
Total	2 621	657	1 270

- Note :
- (1) Extrait du document typologie et inventaire des installations septiques, Service de l'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia et secrétaires-trésoriers des municipalités non recensées
 - (2) Nombre de résidences a été pris dans le sommaire du rôle d'évaluation foncière 2002 de chacune des municipalités. Pour les municipalités qui sont desservies par un système de traitement par lagunage aéré ou non-aéré, nous avons déduit ces résidences au nombre total de résidences permanentes présentes dans la municipalité.
 - (3) Volume annuel de boues (tonne sèche/année) =

$$\frac{\text{nb FS résidence permanente} \times 3,41\text{m}^3}{2} + \frac{\text{nb FS résidence saisonnière} \times 3,41\text{m}^3}{4} \times 1,01 \text{ tm/m}^3 \times 25\%$$

4.2 Secteur industriel, commercial et institutionnel

4.2.1 Méthodologie

La réalisation d'un bilan dans le secteur des ICI est très problématique. Toutes les municipalités de la MRC exécutent la collecte des matières résiduelles des ICI en même temps que le secteur résidentiel. Il est donc impossible de dissocier les volumes de matières résiduelles en provenance des ICI de ceux provenant du secteur résidentiel.

Même si les matières résiduelles en provenance des ICI étaient séparées des matières provenant du secteur résidentiel, il serait aléatoire d'en évaluer le tonnage car il n'y a pas de balance au LES ni dans les DET.

Nous avons malgré tout tenté d'évaluer le tonnage provenant des secteurs commercial et industrie en effectuant une enquête sur le terrain. En 2002, plusieurs industries, commerces et institutions ont été visités. Les volumes de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par ces ICI ont été estimés et convertis en tonnage. Sur un total de 881 industries, commerces et institutions, 157 ont été visités. À la suite de ces visites, plusieurs propriétaires de commerce qui ne savaient pas qu'ils étaient desservis par la collecte sélective porte à porte, ont fait l'acquisition de conteneurs de récupération.

Après avoir comptabilisé les données d'inventaire, les taux de production de déchets par employé ont été définis en fonction du type d'entreprise et appliqués aux autres ICI qui n'avaient pas été inventoriés. La production de matières résiduelles qui découle de cette enquête nous semble cependant extrêmement élevée. Si l'on se fie à cette enquête, plus de 26 000 tonnes de matières résiduelles provenant des ICI seraient éliminées annuellement, soit 1,3 tonne/personne/an, ce qui correspond à deux fois le taux de production moyen du secteur des ICI au Québec. De plus, lors des audiences publiques du BAPE concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane (mai 2003), le BAPE a reproché à la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis, d'avoir utilisé ses propres estimations afin de déterminer le volume de déchets à enfouir, au lieu des données de Recyc-Québec. Compte tenu de cette situation, les données de cette enquête ne seront utilisées que pour déterminer les proportions de matières résiduelles provenant de chacun des trois secteurs. Les résultats de l'inventaire sont présentés à l'annexe 8.

Les données contenues dans le bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec (Recyc-Québec, 2000) seront utilisées afin de déterminer les volumes provenant du secteur des ICI.

4.2.2 Matières résiduelles provenant des ICI

Le tableau 4.11- *Bilan des matières résiduelles produites par le secteur des ICI* - décrit en détail les quantités de matières générées, recyclées et éliminées. Au total plus de 13 378 tonnes de matières résiduelles sont générées par le secteur des ICI. De ce volume, environ 6 000 tonnes sont récupérées et de cette quantité le CFER Matapédia Mitis récupère annuellement environ 480 tonnes. Le reste est récupéré par les récupérateurs privés.

La répartition de la proportion de matières résiduelles provenant des secteurs industriel commercial et institutionnel provient de l'enquête qui a été faite par le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia à l'été 2002. En se basant sur cette enquête, le tonnage généré par le secteur industriel représente 75 % du tonnage total des ICI et les secteur commercial et institutionnel représentent respectivement 20 % et 5 %.

Tableau 4.11 Bilan des matières résiduelles produites par le secteur des ICI

Secteur	Quantité de matières résiduelles (tonnes)		
	Générées	Recyclées	Éliminées
Industriel (75%)	9 959	4 509	5 449
Commercial (20 %)	2 656	1 202	1 453
Institutionnel (5 %)	363	301	664
Total	13 378	6 012	7 266

4.3 Boues industrielles

Le tableau 4.12 – *Bilan des boues industrielles* - décrit en détail les quantités de boues industrielles qui sont générées, récupérées et éliminées.

Certaines activités industrielles produisent des boues. Les usines de sciage et de transformation du bois produisent en moyenne 23 750 tonnes de boues provenant des bassins de trempage du bois. Une partie de ces boues est enfouie dans des sites privés et l'autre partie est valorisée.

L'industrie de la transformation alimentaire produit aussi des boues, mais ces résidus sont valorisés à 100 %.

Tableau 4.12 Bilan des boues industrielles

Secteur	Quantité de matières résiduelles (tonnes)		
	Générées	Recyclées	Éliminées
Scieries et usines de transformation du bois	16 752	2 400	14 752
Industries alimentaires	7 000	7 000	0
Total	23 752	9 400	14 752

4.4 Secteur de la construction et de la démolition

Les résidus de construction, rénovation et de démolition (CRD) sont acheminés dans les dépôts en tranchée, le lieu d'enfouissement sanitaire et aux écocentres. Aucune de ces infrastructures ne dispose de balance alors il est très difficile de connaître avec précision le tonnage de CRD qui sont générés, récupérés et éliminés. Les volumes de bois récupérés dans les écocentres ont été comptabilisés à l'article 4.1.6 -*Matériaux secs* du présent document.

Le tableau 4.13 - *Bilan de matières résiduelles provenant du secteur de la CRD* - décrit la quantité de résidus générés, récupérés et éliminés dans le domaine des CRD. Ces informations sont basées sur les données de Recyc-Québec (Recyc-Québec, 2000). Au total 7 518 tonnes de CRD seraient produites annuellement et de cette quantité 3 210 tonnes serait récupérées, ce qui représente 71% de l'objectif de la Politique. Le reste des CRD serait éliminé dans les DET situés sur le territoire.

Tableau 4.13 Bilan des matières résiduelles provenant du secteur de la CRD

Municipalité	Population	Quantité de matières résiduelles générées
		CRD (0,37 tm/pers/an)
Ste-Marguerite	238	89
Ste-Florence	486	181
Causapscal	2 623	977
Albertville	357	133
St-Zénon-du-Lac-Humqui	435	162
St-Léon-le-Grand	1 105	412
Ste-Irène	337	126
Amqui	6 704	2 498
Lac-au-Saumon	1 588	592
St-Alexandre-des-Lacs	347	129
St-Tharcisius	511	190
St-Vianney	563	210
Val-Brillant	998	372
Sayabec	1 910	712
St-Cléophas	410	153
St-Moïse	605	225
St-Noël	475	177
St-Damase	464	173
TNO Routhierville	20	7
Total	20 176	7 518
Quantité de bois et de gravats récupérés dans les écocentres		664
Quantité de résidus CRD récupérés par d'autres (selon Recyc-Québec)		2 546
Objectif de la politique (60%)		4 511
% d'atteinte des objectifs de la Politique		71 %

Note : Le bilan des volumes de matières récupérées sur le territoire de la MRC est présenté à l'annexe 6.

4.5 Bilan synthèse des matières résiduelles du territoire

Si nous résumons la situation, nous avons utilisé l'étude de Chamard-CRIQ-Roche pour évaluer les quantités de matières résiduelles générées par le secteur municipal annuellement. Chaque matière ayant un potentiel de valorisation a été analysée pour connaître le taux de récupération actuel de la MRC de La Matapédia et pour savoir où elle se situe par rapport aux objectifs de la politique.

Les autres données qui ont servi à déterminer les quantités récupérées sont basés sur de l'information recueillie par le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia et souvent ces quantités ont été évaluées en volumes et converties en poids. Même lorsque la MRC de La Matapédia disposera d'une balance au LET, il sera pratiquement impossible de dissocier la quantité de matières résiduelles provenant des ICI de celle provenant du secteur résidentiel, car la collecte et le transport des déchets du secteur des ICI s'effectue en même temps que celle du secteur résidentiel.

En 2002, selon l'analyse qui en est faite, le secteur résidentiel a récupéré et valorisé 2 602,7 tonnes de matières. Pour atteindre l'objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la MRC de La Matapédia devra récupérer 5 004 tonnes de matières provenant du secteur résidentiel.

Les deux tableaux qui suivent présentent une synthèse des matières récupérées et éliminées par les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel.

4.5.1 Matières récupérées et valorisées par les secteurs publics et privés

Le tableau 4.14 - *Quantité de matières récupérées et valorisées dans le secteur résidentiel* - décrit les quantités de matières qui sont récupérées ou valorisées dans le secteur résidentiel. Il est cependant impossible de distinguer les quantités qui sont

récupérées ou valorisées dans chaque municipalité, les données dont nous disposons englobent tout le territoire de la MRC de La Matapédia.

Au total sur le territoire de la MRC de La Matapédia, 1 869 tonnes de matières résiduelles sont récupérées ou valorisées par le secteur public et 734 tonnes par le secteur privé.

Tableau 4.14 Quantité de matières résiduelles récupérées et valorisées dans le secteur résidentiel

Matières	Type de service	
	Public (tm/an)	Privé (tm/an)
Collecte sélective ⁽¹⁾	820	0
Résidus organiques ⁽²⁾	7	346
RDD ⁽³⁾	-	1,3
Matériaux secs ⁽⁴⁾	664	N/D
Consignes ⁽⁵⁾	-	97.9
Textiles ⁽⁶⁾	-	38.6
Encombrants ⁽⁷⁾	378	N/D
Pneus ⁽⁸⁾	-	250
Réemploi à la maison	N/D	N/D
Total	1 869	734

Note : Population de la MRC de La Matapédia : 20 176 habitants

- (1) Données provenant du tableau 4.2
- (2) Données provenant du tableau 4.3
- (3) Données provenant du tableau 4.4
- (4) Données provenant du tableau 4.5
- (5) Données provenant du tableau 4.6
- (6) Données provenant du tableau 4.7
- (7) Données provenant du tableau 4.8
- (8) Données provenant du chapitre 4.1.8

En se basant sur les données recueillies lors de l'inventaire des ICI et celles contenues dans le bilan annuel de Recyc-Québec, il est possible de conclure que dans le secteur des ICI, 480 tonnes de matières résiduelles sont récupérées ou valorisées par le secteur public et 5 532 par le secteur privé (tableau 4.15, *Quantité de matières récupérées et valorisées dans le secteur des ICI*).

Tableau 4.15 Quantité de matières récupérées et valorisées dans le secteur des ICI

Matières	Type de service	
	Public (tm/an)	Privé (tm/an)
Collecte sélective ⁽¹⁾	480	654
Résidus organiques	-	N/D
RDD	-	N/D
Textiles	-	N/D
Encombrants	-	N/D
Métal	-	N/D
Résidus de bois	-	N/D
Mélangées	-	4 878
Total	480	5 532

Source : Recyc-Québec, Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec

Note : Nombre de ICI : 881 unités

⁽¹⁾ Données provenant du chapitre 4.2.2

4.5.2 Matières éliminées dans les secteurs résidentiel et ICI

Dans la MRC de La Matapédia il n'y a que deux modes d'élimination des déchets, l'élimination dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et dans des dépôts en tranchée (DET). L'élimination dans un LES par atténuation naturelle dessert plus de 75 % de la population de la MRC. Le LES est partagé par les MRC de La Mitis et de La Matapédia et est situé à Padoue dans la MRC de La Mitis. La fermeture de ce LES est prévue pour juillet 2005; par la suite, l'élimination des déchets sera effectuée à Matane

dans le lieu d'enfouissement technique régional desservant les MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis. Ce projet est actuellement à l'étape des audiences publiques.

Le second mode d'élimination est l'élimination dans un dépôt en tranchée. Au total six (6) dépôts en tranchée sont présentement utilisés par huit (8) municipalités et tous sont situés sur le territoire de la MRC de La Matapédia. L'adresse de chacun des sites d'élimination des déchets peut être consultée à l'annexe 9.

Aucun site d'élimination ne dispose d'une balance. Dans ces conditions, les tonnages éliminés sont répartis pour chaque municipalité au prorata de la population. Au total, le secteur résidentiel élimine 4 538 tonnes de déchets dans le LES et 1 328 tonnes dans les DET (*Tableau 4.16 – Quantité de matières éliminées en provenance du secteur résidentiel*).

Dans le secteur des ICI et des CRD, il est impossible de distinguer les quantités éliminées dans le LES ou les DET car les données de production de déchets proviennent de données provinciales et que la répartition des ICI sur le territoire n'est pas uniforme et fonction de la population. Nous pouvons uniquement conclure qu'environ 7 300 tonnes de déchets éliminés dans le LES et les DET proviennent du secteur des ICI et que 4 300 tonnes de déchets proviennent du secteur des CRD (*Tableau 4.17 - Quantité de matières éliminées en provenance des secteurs des ICI et des CRD*).